

ANNEE 2020 – N° 6

**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 9 JUILLET 2020 A 20 h 00**

L'an deux mil vingt le jeudi 9 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente.

Date de convocation
3 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

Nombre de membres :
en exercice : 27

présents : 22

votants : 26

PRESENTS : MM. et Mmes ROUSSEAU François (Maire), D'HULST Francis, CRUCHON André, PELLERIN Philippe, (Maires délégués), LAISNE Alain, PETIT Céline, PROD'HOMME Laurent, LECERF Flavie, MESLIN Pascal, LOUPIAC Maryse, (adjoints), LAFARGUE Marie-Christine, HORTALA Claudine, JOSSIC René, CHOTARD Jacques, LUCE Philippe, BOURY Frédérique, LAISNE Arthur, FOSSE Léa, CAUBLOT Sophie, HAMEL Marie-Françoise, LANGLOIS Alain, HEURTEVENT Mickaël

ABSENTS EXCUSES : Michel CLOUPEAU donne pouvoir à Sophie CAUBLLOT, Mme DASTE Séverine donne pouvoir à Mme LECERF Flavie, Mme Emilie JEANNE donne pouvoir à Philippe LUCE, Mme LABRE Françoise donne pouvoir à Mme BOURY Frédérique

ABSENT : Valentin GIARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Claudine HORTALA



Le compte rendu de la précédente réunion de conseil est lu et approuvé à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à savoir « nomination d'un autre suppléant au conseil portuaire », en effet, le Département nous demande de nommer un autre suppléant au conseil portuaire car M. Pellerin ne peut être nommé à la fois à la SPL et au conseil portuaire, ce qui est accepté à l'unanimité.

N° 63-2020 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A MANCHE NUMERIQUE POUR LA COMPETENCE « SERVICES NUMERIQUES »

Considérant les élections du 15 mars 2020, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant parmi les élus auprès de Manche Numérique et vu sa délibération n° 49/2020 du 15 juin décidant la passation d'une convention pour une assistance au logiciel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** Monsieur LAISNE Alain pour représenter la commune de Port-Bail-sur-Mer pour la compétence « services numériques » de Manche Numérique.

N° 64-2020 – RETOUR SUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS « COMMUNICATION » ET « VOIRIE »

Par délibération n° 43/2020 du 15 juin 2020, le conseil municipal a procédé à la composition des commissions.

Il fut indiqué que celles-ci étaient « ouvertes »

Monsieur Laidet Serge a demandé à intégrer la commission « communication » considérant ses compétences en la matière ainsi que Monsieur Leplongeon Eric qui souhaite intégrer la commission « voirie ».

Monsieur le Maire propose d'accéder à ces demandes et d'ajouter ces noms aux commissions en tant que personnes extérieures qualifiées.

Francis D'Hulst précise que la procédure de vote pour intégrer des personnes extérieures dans la commission n'est pas nécessaire. Il faut laisser la liberté aux responsables des commissions de solliciter des personnes extérieures compétentes sur un point précis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une voix contre et une abstention) :

- **Accepte** que Monsieur Laidet Serge intègre la commission « communication » et Monsieur Leplongeon Eric la commission « voirie ».

N° 65-2020 – DESIGNATION D'UN ELU POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Vu, la nécessité de désigner un conseiller en charge des élections, pris dans l'ordre du tableau et prêt à participer aux travaux de cette commission (ou à défaut le plus jeune),

Considérant que ne peuvent être membres à ce titre le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation de signature quelle qu'elle soit et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Désignent** Monsieur René JOSSIC comme titulaire et Mme LABRE Françoise comme suppléante

Il y a également lieu de procéder à la désignation :

- d'un délégué de l'administration (Mme LEGER Jeanne)
- d'un délégué du tribunal (M. GOSSELIN Jean-Paul)

N° 66-2020 – ACQUISITION DE PARCELLES PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Par courrier en date du 16 juin, le Conservatoire du Littoral nous indique qu'il a trouvé un accord avec les propriétaires d'une SCI pour l'acquisition de 433 parcelles, situées sur la commune déléguée de Saint Lo d'Ourville et dont la surface totale est de 19 ha 78 a 73 ca (plan en annexe).

Conformément aux dispositions de l'article L 322.1 du code de l'environnement, le conseil municipal est tenu de donner son avis sur cette opération.

Jacques Chotard demande si l'accès piétonnier est conservé. Monsieur Cruchon lui répond par l'affirmative mais partiellement.

Vu, l'avis favorable de la commission urbanisme du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne** un avis favorable à cette demande.

N° 67-2020 – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Le Fonds de Solidarité pour le Logement de la Manche permet à des personnes en difficulté financière et/ou sociale d'accéder, de s'installer ou de se maintenir de manière durable dans un logement locatif par l'octroi d'aides financières, de garantie et de mesures d'accompagnement social.

Le FSL a traité 3 474 demandes en 2019, 65 % avec une réponse favorable, 1059 ménages ont été relogés. En prêt et subventions pour 2019, cela représente 609 635 € d'aide pour l'accès au logement et 567 174 € pour le maintien dans le logement.

Le FSL consacre un budget global de 1 044 233 € à l'accompagnement social.

Ces mesures viennent en complément des aides qui peuvent être apportées par les centres communaux d'action sociale, les centres médico-sociaux et également aux côtés des partenaires institutionnels et des associations caritatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, **accepte** de participer au fonds de solidarité pour le logement.

Au titre de l'année 2020, la contribution est fixée à 0,70 € par habitant (pour 2 640 habitants), soit la somme de 1 848,00 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020, article 6554.

N° 68-2020 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le Fonds d'Aide aux Jeunes contribue à l'autonomie des jeunes de moins de 25 ans en les soutenant financièrement dans les moments difficiles de leur parcours.

En effet, le FAJ répond à des besoins individuels en matière de subsistance (difficulté pour se nourrir ou s'habiller) et d'insertion professionnelle (frais kilométriques, vêtements/outils professionnels, permis de conduire...). Il finance également des actions collectives autour de la mobilité, de l'insertion professionnelle mais aussi des projets innovants qui contribuent à l'équilibre social et professionnel des jeunes.

La dotation départementale s'élève à 176 000 € auxquels s'ajoute les aides communes et intercommunalités pour 85 716 €. Le montant global des aides versées est de 140 460 € dont 85 390 € en subsistance et 55 070 € pour l'insertion (dont 26 110 € pour le permis de conduire). Il y a également des actions collectives pour 195 500 € (ex : action de citoyenneté...).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, **accepte** de participer au fonds d'aide aux jeunes qui permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18 à 25 ans.

Au titre de l'année 2020, la contribution est fixée à 0,23 €/habitant (pour 2 640 habitants), soit la somme de 607,20 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020, article 6554.

N° 69-2020 – FRAIS DE SCOLARITE 2019/2020 REMBOURSEMENT AU SYNDICAT SCOLAIRE DES 7 LIEUX

A la demande de Monsieur le Maire Mme Richter donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de participation aux frais de scolarité pour un enfant scolarisé à l'école des 7 Lieux et domicilié sur Port-Bail.

Ecole des 7 lieux pour l'année scolaire 2019/2020	991,87 €
---	----------

Madame Lecerf puis Mme Boury demandent pourquoi ce chiffre est plus élevé que celui facturé par Port-Bail-sur-Mer. Mme Richter répond que les dépenses de fonctionnement d'une école varient selon le site scolaire. M. Chotard demande pourquoi cet enfant est inscrit ailleurs. Mme Richter répond que cela tient au domicile de l'assistante maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une voix contre et 4 abstentions) :

- **Décide** le remboursement de ces frais de scolarité au syndicat scolaire de l'école des 7 lieux situé à Saint Maurice en Cotentin pour un montant de 991,87 € pour l'année scolaire 2019/2020.

N° 70-2020 – AIDE ANNUELLE AU RASED

Vu, sa délibération n° 208/2019 du 17 décembre 2019, accordant une aide de 250,00 €/an,

Vu, que le psychologue scolaire intervient régulièrement pour des enfants en difficulté scolaire et à ce titre, il sollicite une demande d'aide auprès de la commune.

Il est épaulé dans le réseau RASED par deux enseignantes spécialisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder une aide de 250 € annuelle pour 2020/2021, et renouvelable ensuite chaque année, qui sera directement versée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'école) de les Pieux à laquelle ils sont rattachés.

N° 71-2020 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020

A la demande de Monsieur le Maire Mme Richter informe qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative n° 2 sur le budget primitif 2020.

Il s'agit de prendre en charge 2 030 € à verser au notaire Maître Gosselin pour l'acquisition de terrains à M. et Mme Lavarde, lieu-dit le Breuil à Denneville. Il s'agit également de prendre en charge des frais d'équipements informatiques pour nos deux écoles, non prévus initialement au budget pour 8 700 € subventionnés à 50 %.

Les coûts sont pris en charge dans les dépenses dites imprévues du budget.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, **approuvent** la décision modificative n° 2 suivante sur le budget primitif 2020 de la commune :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 730.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 730.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-096 : TERRAINS	0.00 €	2 030.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-101 : MATERIEL ET MOBILIER	0.00 €	8 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	10 730.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	10 730.00 €	10 730.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

N° 72-2020 – ACQUISITION DE DEUX VEHICULES EN CREDIT BAIL

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à des précisions dues à l'achat de deux véhicules en crédit bail, à savoir :

- Iveco fourgon 35S14V11 pour un montant de 27 723 € HT pour une durée de 5 ans
- Iveco benne 35C14 pour un montant de 30 100 € HT pour une durée de 5 ans

avec des échéances mensuelles.

Les bons de commandes ont déjà été signés en début d'année 2020 et les crédits nécessaires sont bien prévus au budget 2020. Il s'agit donc de régulariser la procédure d'acquisition par la voie du crédit-bail. Le contrat de maintenance n'a pas été conclu, seule la garantie constructeur a été souscrite 5 ans ou 100 000 kms.

Mickaël Heurtevent demande s'il s'agit de véhicules de remplacement ou d'une nouvelle flotte ? Il souhaite savoir qui décide ?

André Cruchon répond que c'est un véhicule complémentaire. Le maire décide après un besoin exprimé par le Responsable de l'atelier municipal.

François Rousseau ajoute que cela relève de la commission dédiée matériel technique sous la responsabilité d'André Cruchon puis suivant une délibération.

Alain Langlois informe que ce sont des véhicules de remplacement car devenus obsolètes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (une abstention) :

- **Confirment** l'acquisition des deux véhicules susvisés en crédit-bail sur une durée de 5 ans pour les montants suscités.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'acquisition de ces véhicules et les contrats y afférent.

N° 73-2020 – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA CAC POUR UN AUDIT ENERGETIQUE A L'ECOLE DE PORT-BAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un audit énergétique va être effectué à l'école de Port-Bail en partenariat avec la CAC dans le cadre de sa politique en faveur de la transition énergétique. Port-Bail dans le Cotentin fait partie des lauréats suite à un appel à candidature.

Pour ce faire, une convention de maîtrise d'ouvrage avec la CAC doit être signée.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CAC concernant un audit énergétique à l'école de Port-Bail

N° 74-2020 – DESIGNATION D'UN NOUVEAU SUPPLEANT AU CONSEIL PORTUAIRE

Lors de la réunion du conseil du 15 juin écoulé, Monsieur PELLERIN Philippe a été nommé suppléant au conseil portuaire. Or, les services du Département ont précisé qu'il n'était pas possible d'être à la fois administrateur à la SPL et suppléant au conseil portuaire.

Il a donc lieu de désigner un nouveau suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Désignent** Monsieur René JOSSIC comme suppléant au conseil portuaire.

INFORMATIONS

- Port-Bail-sur-Mer vient d'être désignée destination Family-Friendly 2020 lauréate dans la catégorie destination rurale grâce à un concours lancé par Abritel.
- Un avenant n° 1 à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une salle de motricité et d'une salle de sports a été passé afin d'intégrer la rénovation du gymnase (au lieu d'une construction nouvelle) à la baisse passant de 194 150 € HT à 189 717,28 € HT. Léa Fosse signale des infiltrations d'eau dans l'entrée du gymnase.
- Un devis de 1 300 € HT pour le tracé de voie + 350 € de marquage d'environ 17 logos « vélo » avec l'entreprise SIGNATURE vient d'être signé pour réaliser une voie cyclable rue du Père Albert. Laurent Prod'Homme souhaite un aménagement du rond-point. Marie-Christine Lafargue souhaite la même chose pour la route de la Mer à Denneville. Cela sera étudié en commission.
- Un contrat pour accroissement temporaire d'activité a été conclu aux espaces verts pour le remplacement d'un personnel absent pour maladie du 22 juin au 6 août 2020. Alain Langlois aurait souhaité un appel au groupement d'employeurs.
- Fermeture du skate parc par arrêté municipal en raison de sa dangerosité exprimée par les jeunes. Une réunion sera mise en place pour le perfectionner. Laurent Prod'Homme pense qu'il est trop sophistiqué pour des débutants, c'est générationnel, les jeunes ont grandi, il ne leur convient plus. Il faut revoir les infrastructures autour du skate parc pas assez entretenus. Cela sera étudié par la commission urbanisme.
- Un banc en hommage à Noëlle Lesventes sera installé devant la bibliothèque de Port-Bail. Jacques Chotard indique qu'elle fut à l'initiative de la bibliothèque. Son mari veuf avait demandé une enseigne en chêne verni. La commission culture a préféré donner son accord pour un banc fabriqué par l'atelier « en hommage à Noëlle bénévole ».

- Programmation travaux de voirie 2020 par Pascal Meslin

Vu, le marché de voirie en commun passé avec Barneville-Carteret et délibéré en conseil municipal du 23 septembre 2019,

Vu, la commission voirie du mercredi 24 juin 2020,

Après discussion, il a été décidé de retenir les voiries suivantes :

Port-Bail-sur-Mer

Hameau Crépin, première partie pour la somme de **62 000 €**, deuxième partie en 2021

Saint Lo d'Ourville

Hameau Rosier pour la somme de	12 243 €
Avenue Coli pour la somme de	22 391 €

Total pour Saint Lo d'Ourville	34 634 €
---------------------------------------	-----------------

Denneville

Allée des Rosiers pour la somme de	24 229,67 €
Rue Pierre Marie pour la somme de	21 231,60 €

Total pour Denneville	45 641,27 €
------------------------------	--------------------

Total des travaux pour les trois communes	142 095,27 € sur un budget de 144 000 €
--	--

Jacques Chotard sollicite un meilleur entretien du chemin qui relie la Graye aux Rivières.

- **Avenir de l'ASDP par Philippe Pellerin :**

Denneville compte 1,4 kms de côtes. Les propriétaires de 1^{ère} ligne se sont constitués en association syndicale libre et ont financé des enrochements pour protéger leurs propriétés. Une nouvelle tranche de travaux sera lancée fin août. Une transformation en ASA (association syndicale autorisée) est envisagée. Un vote des habitants de Denneville plage est nécessaire en fonction du rang habité par rapport à la mer.

Deux réunions publiques sont prévues les 18 juillet et 4 août à ce sujet, puis un vote aura lieu en assemblée générale.

François Rousseau précise qu'il faut la majorité qualifiée. Marie-Christine Lafargue indique que l'avis des personnes concernées sera sollicité au préalable.

Philippe Pellerin précise qu'il y a 7 accès à la plage et qu'une cotisation annuelle de 1 400 € est versée par la commune (200 € par cale).

Marie-Christine Lafargue ajoute que ce sont les propriétaires de 1^{ère} ligne qui financent à 100 %. Mais Port-Bail-sur-Mer ne peut continuer comme cela car à Port-Bail c'est la commune qui a financé les enrochements des villas, cette disparité ne peut plus durer.

Un budget a bien été provisionné pour 2020 mais sur Port-Bail il n'y a plus d'enrochements autorisés par l'Etat, juste des rechargements de sable.

- **Festivités des 14 juillet** (petite cérémonie à 9 h sur le marché) **et 19 juillet** (10 h à Denneville, 10 h 45 Saint Lo d'Ourville, 11 h 30 Port-Bail au monument) en lien avec Port-Bail 44 et les Anciens Combattants.

- **Réunion du maire, des maires délégués et des adjoints le 15 juillet 2020** afin de faire le point sur les commissions et noter les priorités, en vue d'établir un programme pluriannuel de travaux.
- **Gens du voyage par Francis D'Hulst :**

Il y a plusieurs campements. Ils se sont d'abord installés sur le parking ouvert par l'ancienne municipalité, l'accès a été refermé à leur départ.

D'autres se sont installés à côté du terrain de sport et enfin un dernier camp se trouve au camping d'Alençon où ils étaient déjà venus l'an dernier. Ils ont découpé le grillage afin de rentrer. C'est une propriété privée qui juridiquement ne nous concerne pas.

D'autres sont arrivés en face du cimetière sur le lieu « dédié ». En raison du Covid, il est prévu de les inviter à rester sur place même en occupation illicite en l'absence de terrain temporaire dédié.

Des branchements électriques ont été faits derrière la salle de sport avec des rallonges dangereuses. Existe-t-il des boîtes avec des prises et des rallonges aux normes pouvant aussi être utilisées par des associations lors des manifestations ?

Laurent Prod'Homme

Notre volonté est-elle de les voir toujours revenir sur le terrain de foot ? Il faut alors des sanitaires corrects. Voulons-nous un endroit dédié ?

François Rousseau

C'est un sujet compliqué voire passionnel, un vrai sujet d'urbanisme. Il faut travailler dessus et faire des propositions. Tant que la CAC ne décidera pas d'aires de passage, nous aurons ce point à gérer.

André Cruchon

A Denneville également au stade de foot depuis quelques jours une famille est arrivée, c'est compliqué à gérer.

Alain Langlois

Ils consomment 200 m³ d'eau chaque été et sont d'accord pour verser 15 Euros/semaine/caravane. Philippe Pellerin s'en occupe.

- **Office de tourisme de Denneville par Philippe Pellerin :**

La CAC a décidé de ne pas ouvrir cette année.

Cela a fait réagir tout le monde. Alain Langlois a proposé des solutions.

Nelly Dupont, personnel communal, a ouvert pour juillet et août.

- Alain Langlois fait une remarque quant au courrier reçu concernant Mickaël Dubost salarié du groupement d'employeurs qui a été remercié promptement. Mickaël ne travaille que le lundi pour la commune et ne pouvait pallier l'absence de Ludovic Dumoncel. François Rousseau présente ses excuses de la mairie pour ce courrier parti rapidement sans rendez-vous préalable.

REMERCIEMENTS

- Réveil de Port-Bail, USP section randonnée, club Arc en Ciel, Port-Bail Wienhausen pour les subventions 2020

- Remerciements de Monsieur Cholot Guy pour la cession gracieuse d'un ordinateur portable

La prochaine séance aura lieu en septembre 2020 (deuxième quinzaine), la date vous sera communiquée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

La secrétaire,

le Maire,

Claudine Hortala

François Rousseau



